

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - M. THINON-CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGIER- J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU -- E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET - J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MICHELY - P. ORMECHE - E. RAMBEAU - P. FREON - S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET : SUBVENTION AUPRÈS DES SERVICES DE L'ETAT POUR UN LOGEMENT D'URGENCE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un logement d'urgence en financement P L A I dans l'immeuble cadastré, section AH N° 0005, situé, Place de la Liberté Commune de CHATEAUNEUF sur Charente.

Le montant de l'opération s'élève à 7 411, 05€ H.T, soit 8 152,16€ en TVA réduite.

Pour bénéficier du financement P L A I, la Commune doit signer une convention avec l'Etat, d'une durée au moins égale à 9 ans.

Par cette convention la Commune s'engage à :

- Conserver le logement dans son patrimoine
- Le préserver à usage d'habitation,
- Louer ce logement à des personnes dont les ressources sont au plus égales à un plafond déterminé par arrêté ministériel,
- Percevoir un loyer égal à un plafond fixé par décret et défini par la surface utile du logement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 22 VOIX POUR** :

- Accepte le projet présenté,
- Demande l'octroi de la subvention P L A I
- Sollicite l'octroi de la subvention du Département, soit 1 334,00€
- Arrête le plan de financement de l'opération :

Subvention ETAT	4 600,00€
Subvention Département	1 334,00€
Fonds Propres	2 218,16€
- Mandate le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation du projet, notamment la convention avec l'Etat

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire, Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE